

AGENDA

10 novembre

Voyage sonore

À 20h15 à la Salle de la Ruche à Guern. Entrée libre entre 10 et 15 euros.

11 novembre

Commémoration Armistice 1918

À 11h au monument aux morts de Malguénac.

11 novembre

Repas des aînés

À partir de 12h45 à la salle Résonance.

18 novembre

Soirée raclette

À partir de 19h à la Salle Résonance, organisée par l'Amicale Laique de l'école la Colline aux Ajoncs.

2 décembre

Soirée crêpes

À partir de 19h à la salle des sports Saint-Néot, organisé par les randonneurs des Ajoncs.

3 décembre

Marché de Noël

De 15h à 18h sur la place du bourg, organisée par l'APEL de l'école Sainte-Bernadette.

INFORMATIONS MUNICIPALES

🌟 Réouverture de la médiathèque



Nous sommes heureux de vous annoncer la réouverture de la médiathèque qui sera tenue par Marie- Pierre.

Contact médiathèque :

01, Rue de Pontivy - Malguénac

02.97.27.17.59

mediatheque@malguenac.bzh



🌟 Nouvelle association



"Jeux m'amuse"

Partager des moments conviviaux autour des jeux de société (Carte, Tarot, Scrabble,...)

La période d'essai est **gratuite et ouverte à tous** pour le mois de novembre.

Contact : jeuxmamuse56@gmail.com

🌟 Santé

Les médecins généralistes de Sarre Blavet Santé de **St-Thuriau** acceptent des nouveaux patients en attendant la venue d'un médecin sur notre commune.



Contact : **02 57 72 01 50** ou sur **Doctolib**

🌿 Entretien des voies communales

Les services techniques vont procéder au fauchage des accotements et des routes à partir du **lundi 20 novembre**.

Rappel :

- L'**entretien des arbustes** (*noisetiers, sureaux, saules, ...*) et **arbres** (*châtaigniers, chênes, hêtres, ...*) bordant sur les voies est **à la charge des propriétaires riverains**. Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à **l'aplomb des limites de voies**.
- L'**abattage des arbres** peut être soumis à **une autorisation**, de même que **l'occupation du domaine public** pendant le chantier. Un **arrêté de circulation** devra être demandé en mairie dès lors que vous devez stationner sur la voirie. (Les panneaux obligatoires de sécurité peuvent être mis à disposition par la commune *dans la limite du matériel disponible*.)



Selon **la réglementation** : les propriétaires, dont les végétaux empiètent sur la voie publique ou menacent le fonctionnement d'un réseau public ainsi que la circulation sont tenus de **les élaguer, à leurs frais**.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la mairie (**02.97.27.30.70**)

NOUVEAUTÉS

🌿 Panneau d'affichage



Comme vous avez pu le constater depuis début juillet, des **panneaux grillagés rigides** ont été installés sur les trois principales entrées de la commune.

- *Rue de Pontivy*
- *Rue St Nicolas*
- *Rue du Château d'Eau*



Ces panneaux sont destinés à **l'affichage de vos manifestations**. Tous les autres affichages positionnés à d'autres endroits (*hors autorisation communale*) seront **retirés**.

Panneau numérique du centre- bourg :

Si vous souhaitez afficher sur le panneau numérique, merci d'adresser vos affiches sous format numérique en format « **Jpeg** » et sous forme **Portrait**.

Mettre les deux adresses ci-dessous en destinataires :

mairie@malguenac.bzh et communication@malguenac.bzh

